

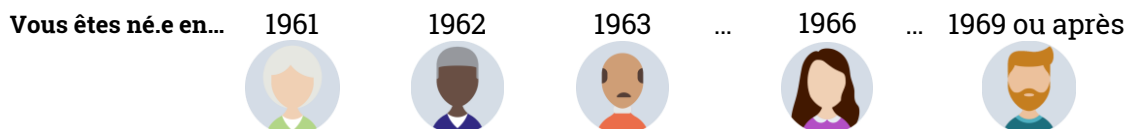


Pour des retraites dignes et un débat public éclairé sur le sujet. RDV sur Twitter [@nosretraites](#) ou Facebook [/collectifretraites](#)

Quel est le nouveau projet de réforme des retraites ?

Report de l'âge légal de départ de 62 à 65 ans

Mise en œuvre dès 2023, en reportant l'âge légal de départ de 4 mois par année de naissance. À part les retraité.e.s actuel.le.s, tout le monde est concerné par le projet de réforme d'E. Macron.



Avec la nouvelle réforme, vous pourrez prendre votre retraite seulement à partir de...



Pourquoi c'est injuste ? Quels seraient ses impacts ?

Tout le monde serait perdant : les catégories populaires le plus fortement, les personnes à la porte de la retraite le plus rapidement. Il s'agit d'une régression sans précédent. L'âge de départ recule déjà sous l'effet des précédentes réformes, mais bien moins vite qu'au rythme prévu par le gouvernement. Avant la réforme Sarkozy en 2010, la durée moyenne de la retraite était de 25,5 ans, elle est aujourd'hui de 24,5 années, et elle descendrait à 23 ans en 2030 avec cette nouvelle réforme. Malgré l'idée reçue qu'"on vit plus vieux donc il faut travailler plus", avec cette réforme, on vivrait plus vieux mais avec une retraite plus courte et en moins bonne santé. L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 10 ans autour de 63 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes.

Les effets à attendre de la retraite à 65 ans seraient durs et très inégalitaires :

- Pour les personnes déjà hors de l'emploi à 61 ans, la conséquence principale sera un **allongement du sas de précarité entre emploi et retraite (RSA, chômage, invalidité, maladie...)**. Pour rappel en 2021, moins de la moitié des 61 ans sont en emploi, 1/4 est en retraite anticipée, et 1/4 "sans-emploi ni-retraite" [COR2022](#). Par ailleurs, **30% des « sans-emplois ni retraite » sont sous le seuil de pauvreté**.
- Chez les ouvrier.e.s, la réforme provoquerait d'abord un allongement du sas de précarité entre emploi et retraite plutôt qu'un allongement de la durée d'emploi ([comme observé avec le passage de 60 à 62 ans](#)).
- Aujourd'hui, la moitié des [hommes quinquagénaires les plus modestes](#) a déjà **30% de risque d'avoir une retraite de moins de 10 ans**. La réforme diminuerait de **près de deux ans en moyenne leur durée de retraite**.
- Pour les femmes, le report de l'âge de la retraite diminuerait le bénéfice des trimestres pour enfants. Si le gouvernement choisit plutôt une réforme par "allongement de la durée de cotisation", les femmes avec carrière incomplète, qui touchent déjà les pensions les plus faibles, seront davantage pénalisées.
- **Même les personnes qui sont suffisamment en forme pour travailler après 62 ans sont perdant.e.s** : leur carrière s'allonge sans bénéficier de la surcote de 1,25% par trimestre de plus que la durée de cotisation (dont le calcul commence à partir de l'âge légal), avec de fortes [conséquences pour la santé](#) (psychique & physique).
- Même les « **carrières longues** » sont concernées, avec un report de l'âge de départ de 60 à **62 ans** (comme annoncé par E. Macron pendant la campagne présidentielle, voire 63 ans si Borne l'annonce).
- Les **régimes spéciaux supprimés**... sauf certains régimes comme celui de la police... et seulement pour les nouveaux entrants dans un régime de retraites (« clause du grand-père » comme à la SNCF).

Simulez l'impact de la retraite à 65 ans sur vous ou vos proches :

RDV sur notre page Twitter [@nosretraites](#) ou sur [nosretraites-simulateur-cas-types.netlify.app](#)

Blanc bonnet et bonnet blanc, attention aux effets d'annonce ! La majorité a annoncé plusieurs réformes possibles : des **projets tous aussi régressifs (mais différemment)**. Au terme des « concertations », le gouvernement pourrait annoncer :

- **Plan B : report de l'âge de départ à 64 ans** pour la génération 1966, qui n'est pas un compromis : c'est exactement la même réforme de retraite à 65 ans à court-terme, car c'est ce qui s'appliquerait pendant le quinquennat Macron.
- **Plan C** : le gouvernement choisit une **hausse rapide de la durée de cotisation** requise pour obtenir une retraite à taux plein, option régressive qui provoquerait une baisse des pensions et pénaliserait plus fortement les femmes.
- **Plan D** : un **mélange de ces deux mesures** (report de l'âge de départ + hausse de la durée de cotisation).

Dans tous les cas, rien à voir avec le projet de retraite à points de 2019, ce sont des mesures d'âge aux effets régressifs.

Pourquoi le gouvernement veut réformer les retraites ?

Son objectif est de faire des économies sur nos retraites.

→ 2 milliards d'€ dès 2023, jusqu'à 9 milliards d'€ en 2027.

Le gouvernement poursuit un objectif de diminution des dépenses publiques, surtout des dépenses sociales. Il l'a écrit très précisément dans le Programme de stabilité (p.4) envoyé en juillet 2022 à la Commission européenne et dans le budget 2023 (p.9 du PLF).

Le gouvernement prétend que c'est pour sauver le système de retraites. Est-il en danger ?

→ **NON**. Le COR – Conseil d'Orientation des retraites écrivait en septembre qu'il n'y a **pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite »** et parlait déjà en 2021 de « **trajectoire maîtrisée** » jusqu'en 2070. Aujourd'hui le système est même excédentaire. Des légers déficits temporaires sont attendus dans les prochaines années. Ce ne sont pas les dépenses des retraités.e.s qui explosent, ce sont les réformes passées qui ont réduit les financements de la sécurité sociale. Est-ce que cette réforme serait la seule solution à ces déficits ? NON. C'est un choix politique : une hausse modérée des cotisations pourraient les combler, à hauteur de 4,5€ / mois / année sur un salaire moyen (soit 2,25€ sur un SMIC). Des hausses similaires ont été faites récemment par l'AGIRC-ARRCO pour sécuriser les retraites de façon indolore.

Dans ce cas, pourquoi faire ces économies sur notre système de retraites ?

→ **Compenser la baisse d'impôts aux entreprises prévue en 2023.**

Dans ses engagements à la Commission européenne et dans le Budget 2023, le gouvernement explique que la baisse de dépenses de retraites servira à **compenser la baisse d'impôts aux entreprises** (la suppression de la CVAE : -4 milliards € en 2022, -8 milliards € en 2024), dont moins d'un quart bénéficiera aux TPE-PME (*Les Echos* 03/10). Même le gouvernement met la pression à ses alliés sur le sujet : le MEDEF a annoncé que réformer les retraites « n'était pas une urgence », suite à quoi Bruno Le Maire a répondu que si le MEDEF ne soutenait pas la réforme, « il n'y a qu'à renoncer à baisser les impôts de production. » (*France Inter* 27/09).

Le système de retraites est un pilier de la sécurité sociale, avec près de 330 milliards d'€. S'il est abîmé, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de retraites, ça veut dire que le marché compensera, de façon plus inégalitaire. **Ce sont donc notre façon de partager les richesses, notre modèle social, nos choix de société qui sont en jeu.**

Âge légal de départ, durée de cotisation, surcote, décote... de quoi parle-t-on ?

Quelques rappels sur le fonctionnement du système actuel :

- **Âge légal de départ** : 62 ans, c'est l'âge minimum pour avoir le droit de partir à la retraite
- **Durée de cotisation** : aujourd'hui 42 annuités (ou 166 trimestres à valider), bientôt 43 annuités (ou 172 trimestres) pour les générations nées après 1973.
- **Âge d'annulation de la décote** (ce n'est pas l'âge maximum, c'est l'âge du « **taux plein** » même si on a une durée de cotisation incomplète) : **67 ans**
- **Taux plein** : taux de liquidation, taux de remplacement, auquel on applique une **décote** en cas de durée de cotisation incomplète (malus de -1,25% par trimestre manquant) ou une **surcote** en cas de cotisation supérieure à la durée requise (bonus de +1,25% par trimestre en plus)
- **Dispositif « Carrière longue »** : départ anticipé avec un âge légal de **départ à 60 ans** pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans (la réforme reporterait l'âge à 62 ans).